Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_36-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à vingt heures trente-neuf minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : 26/03/2026
Date de publication : 09/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Mme MICOINE Laure (pouvoir à M. PASTUREL Mathieu), M. BAUDAS Simon (pouvoir à Mme BOURGUENOLLE Camille), M. MORIN William (pouvoir à Mme FINET Johanne)

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AUREGAN Yvain

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-36 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme la Maire propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_36-DE

- la commission « Aménagement du territoire » (cadre de vie, mobilités, ruralités, patrimoine bâti et infrastructures) ;
- la commission « Finances » ;
- la commission « Vie associative, culturelle et sportive » ;
- la commission « Communication, sécurité, prévention et gestion de crises » ;
- la commission « Enfance et jeunesse » ;
- la commission « Santé, solidarité et affaires sociales ».

Mme la Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de dix membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 19 pour) décide :

Article 1 : qu'il adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- la commission « Aménagement du territoire » ;
- la commission « Finances » ;
- la commission « Vie associative, culturelle et sportive » ;
- la commission « Communication, sécurité, prévention et gestion de crises » ;
- la commission « Enfance et jeunesse » ;
- la commission « Santé, solidarité et affaires sociales ».

Article 2 : que les commissions municipales comportent au maximum dix membres.

Article 3 : après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner au sein des commissions suivantes :

1 - la commission « Aménagement du territoire » :

Mme FINET, M. NOURRY, M. LAHAYE, M. PASTUREL, Mme PARBEAU, Mme MICOINE, M. MORIN

2 - la commission « Finances » :
M BAUDAS, Mme BOULAIRE, Mme MICOINE, Mme LECHEVALIER, M. TERTRAIS, Mme OLIVIER-DUFEE, M. KRIMED

3 - la commission « Vie associative, culturelle et sportive » :
M. PASTUREL, Mme LECHEVALIER, Mme THONIER, M. GERARD, M. NOURRY

4 - la commission « Communication, sécurité, prévention et gestion de crises » :
Mme BOURGUENOLLE, Mme PARBEAU, M. GERARD, M. LAHAYE, M. TERTRAIS, M. AUREGAN

5 - la commission « Enfance et jeunesse » :
Mme FINET, Mme THONIER, Mme HABERT, M. NOURRY, M. TERTRAIS, Mme PARBEAU, Mme BOULAIRE, M. MORIN

6 - la commission « Santé, solidarité et affaires sociales » :
Mme BOURGUENOLLE, Mme BOULAIRE, Mme OLIVIER-DUFEE, M KRIMED, Mme HABERT, M MORIN, Mme MICOINE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_36-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. AUREGAN

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_36-DE